



RÉSEAU DE CHALEUR DE MAGNY-VERNOIS

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Sommaire :

I. Éléments de contexte

II. La section de fonctionnement

III. La section d'investissement

I. Éléments de contexte

Dans un objectif de transition écologique, et plus particulièrement de passage aux énergies renouvelables pour non seulement faire des économies, mais surtout opter pour des énergies plus sûres (disponibles localement et sur le long terme) et plus écologiques (moins de gaz à effet de serre), la commune de Magny-Vernois a souhaité créer une installation de production biomasse et un réseau de distribution de chaleur au centre du village.

Cette installation, alimentée en plaquettes de bois issues de forêt locales, sera en mesure de desservir en chauffage la mairie, le local jeunes, la salle des fêtes, le pôle éducatif Jean Girardot (école maternelle et primaire), le périscolaire ainsi que 2 logements communaux.

Par délibération du conseil municipal de Magny-Vernois du 4 avril 2024, une régie communale d'exploitation d'un réseau de chaleur doté de la seule autonomie financière, ainsi que le budget annexe afférent, ont donc été créés.

II. La section d'exploitation

La gestion du service inclut l'exploitation, dont notamment l'entretien et la surveillance des installations, la réalisation des travaux mis à la charge du délégataire, les relations avec les usagers du service ainsi que la tenue à jour de l'inventaire du patrimoine matériel et immatériel du service et le recueil et la valorisation des informations relatives au fonctionnement des installations et à l'exécution du service.

Les recettes de fonctionnement seront constituées des remboursements de chauffage des 2 utilisateurs, à savoir le SIVU des 2 Rivières et de la Commune de Magny-Vernois.

Les dépenses de fonctionnement seront constituées en 2025 :

- des frais d'électricité (6 707 € prévus) ;
- des frais de recherche de fuite (780 € prévus) ;
- des frais de réception prévus pour l'inauguration (1 000 € prévus) ;
- des frais de télécommunication liés à la détection incendie (106 € prévus) ;
- des frais d'assurance (multirisques : 900 € prévus / Dommage ouvrages : 10 414 € prévus) ;
- des intérêts du prêt relais (8 000 € prévus).

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
002 Déficit de fonctionnement reporté	550,00 €	70 Produits des services exploités	28 500,00 €
011 Charges à caractère général	19 907,00 €		
66 Charges financières	8 000,00 €		
023 Virement à la section d'investissement	43,00 €		
Total dépenses réelles et mixtes	28 500,00 €	Total recettes réelles et mixtes	28 500,00 €
042 Opérations d'ordre entre sections	0,00 €	042 Opérations d'ordre entre sections	0,00 €
Total général	28 500,00 €	Total général	28 500,00 €

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus, ainsi que les emprunts permettant de réaliser les dépenses prévues en investissement.

b) Vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunts	500 000,00 €	Excédents antérieur reporté	556 795,49 €
Remboursement avance communale	200 000,00 €	Virement de la section de fonctionnement	43,00 €
Travaux d'équipements (Construction de la chaufferie biomasse et du réseau de chaleur)	48 575,74 €	Subventions	208 467,92 €
		Emprunt / créances	0,00 €
Total dépenses réelles	748 575,74 €	Total recettes réelles	765 306,41 €
Opérations d'ordre entre sections	58 841,74 €	Opérations d'ordre entre sections	58 841,74 €
Total général	807 417,41 €	Total général	824 148,08 €

c) Les subventions d'investissements attendues sont les suivantes :

- ✓ de l'État : 84 249,14 € (DSIL) ;
- ✓ de l'ADEME : 124 219,46 € (13 860 € au titre de la Subvention Assistance à Maîtrise d'Ouvrage / 108 360 € au titre du fonds chaleur).

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses de fonctionnement : 28 500 €

b) Dépenses d'investissement : 807 417,41 €

réparties comme suit : Crédits reportés 2024 : 48 575,74 €

Nouveaux crédits : 758 841,67 €

c) Recettes d'investissement : 824 148,08 €

réparties comme suit : Crédits reportés 2024 : 169 489,92 €

Nouveaux crédits : 654 658,16 €

d) Etat de la dette

Le réseau de chaleur dispose d'un prêt relais de 500 000 €, qui sera remboursé dans le courant de l'année 2025.

Fait à Magny-Vernois, le jeudi 10 avril 2025,
Le Président,
Luc ORTEGA

